

Dans le Pays de Gex, l'extension d'une décharge fait polémique. Les riverains s'inquiètent de la présence de polluants dans les eaux. Le canton de Genève suit le dossier de près

Bras de fer contre une décharge géante

LOUIS VILADENT

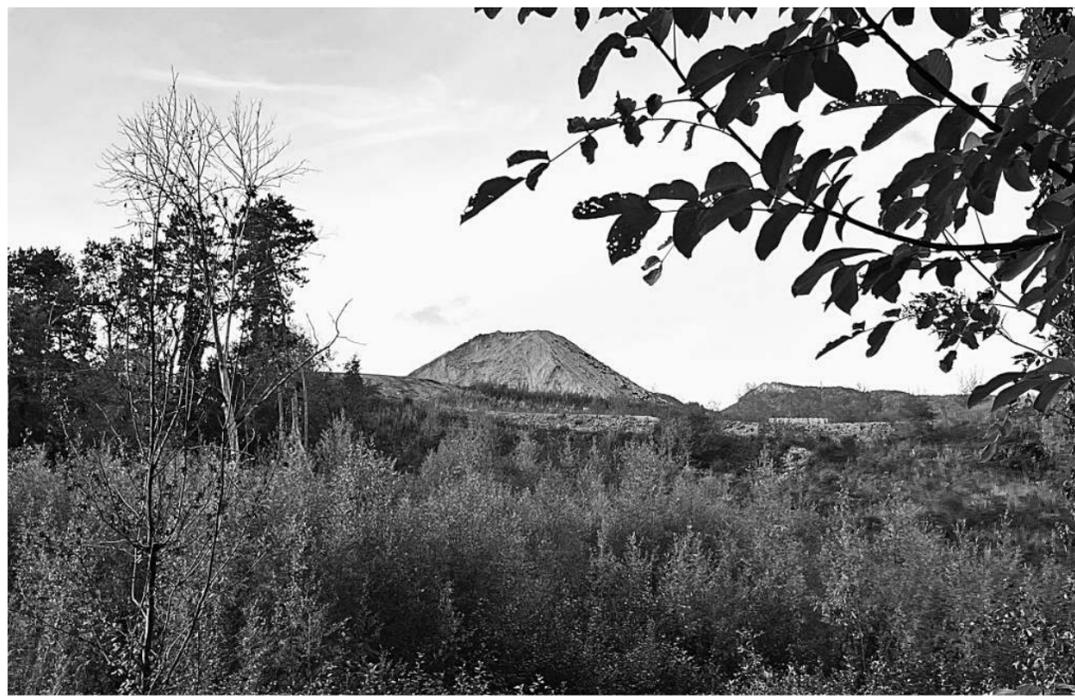
France voisine ▶ Depuis la fenêtre de son salon, Frédéric voit enfler, d'année en année, un immense tas de gravats situé à 200 mètres à vol d'oiseau. Lorsqu'il a acheté sa maison en 2017, dans le petit quartier résidentiel de Cessy en France voisine, il ignorait se trouver au pied d'une décharge de près de 24 hectares. C'est en 2018 qu'il va l'apprendre.

Lors d'une banale journée de juin, un immense talus de matériaux d'excavation s'effondre sur la route communale au pied du site de stockage, jusque dans l'Oudar, un cours d'eau qui serpente en contrebas. De quoi alarmer plusieurs riverains, dont Frédéric, qui constitueront plus tard, en 2021, l'association Cessy - les riverains de Chauvilly. «Après l'effondrement, des analyses des eaux avoisinant le site ont révélé la présence d'arsenic et d'autres métaux lourds comme du plomb, du chrome ou du nickel en quantités préoccupantes. Les taux de PCB, une substance nocive, ont également été jugés non conformes», raconte le riverain.

À l'époque, l'une des études en question est mandatée par l'Atena, une association gessienne pour la protection de l'environnement. L'autre est demandée directement par la Ville de Cessy. Car c'est à travers le territoire de cette dernière que coule l'Oudar. La décharge, elle, se trouve sur la commune voisine de Gex, dont le maire «s'est toujours montré favorable à la présence du site».

Une histoire «opaque»

Revenons à l'éboulement de 2018. «À la suite de cela, nous avons épluché l'historique de la décharge», explique Frédéric. «Nous avons remarqué que c'était très opaque.» Tout d'abord, «des documents montrent que dans les années 1980, il s'agissait d'une décharge publique, dans laquelle les habitants jetaient tout et n'importe quoi». Puis, «une société s'est mise à traiter des matériaux d'excavation issus de chantiers. Le problème, c'est que le site n'a jamais été dépollué avant de remblayer avec ces nouveaux matériaux, alors que plusieurs analyses mettaient déjà en lumière la présence de substances nocives». A tel point, d'ailleurs, qu'un arrêté préfectoral



de 1999 demandait déjà que le site soit assaini, en particulier car sur une zone fortement sensible pour les ressources en eau potable du Pays de Gex». Mais malgré cette demande de la préfecture, Frédéric affirme «qu'aucun élément probant ne vient illustrer la mise en place de cet assainissement».

En 2021, les exploitants de la décharge déposent même une

demande d'extension auprès de la préfecture leur accordant le droit d'accueillir 2 millions de tonnes de gravats supplémentaires, ce que les autorités acceptent. «Le problème, c'est que cette autorisation d'extension s'apparente plutôt à une régularisation des volumes déjà là», critique Frédéric. Car, en parallèle à ses recherches historiques, «une amie géomètre a

mesuré le talus visible depuis ma fenêtre. Il fait plus de 30 mètres de haut alors que, si l'exploitant s'en tenait aux volumes de stockages autorisés actuellement, il ne devrait en mesurer que deux».

Extension jugée dangereuse

Sur la base de ce faisceau d'indices le poussant à croire que

la décharge n'est pas dans les clous, Frédéric, son association et les milieux de sauvegarde de la nature décident donc de monter au front. En 2020, un courrier de l'Association pour la sauvegarde du Léman est envoyé à la préfecture de l'Ain. La missive indique que les déchets anciens enfouis sur le site sont «inévitavelmente imprégnés de toute une gamme de micropolluants au-

jourd'hui interdits du fait d'une toxicité désormais avérée». Or, poursuit l'association, «le site est directement sur le bassin versant du Léman, à proximité immédiate du Maraîchet et de l'Oudar qui sont des affluents de la Versoix tributaire important du Léman».

S'en suit un long bras de fer judiciaire, car la mairie de Cessy et les riverains de Chauvilly font opposition à l'extension approuvée par la préfecture. Après plusieurs renvois devant les tribunaux, la justice finit par casser, en juin 2023, l'arrêté préfectoral. Une décision à laquelle les exploitants de la décharge se seraient opposés. Contacté à deux reprises, le président de l'entreprise exploitante n'a pas répondu à nos sollicitations.

Reste que, pour Frédéric, tout n'est pas élucidé dans cette affaire. «On ne sait pas pourquoi la mairie de Gex et la préfecture s'obstinent à soutenir ce projet. Il y a quelques semaines encore, un huissier de justice rendait un rapport indiquant que de l'eau couleur orange s'écoulait d'un talus et que les arbres à son pied étaient morts.» Un rapport que *Le Courrier* a pu consulter. Pour ce qui est de l'exploitant, «on se doute bien qu'en faisant payer 12 euros la tonne de déchets de chantier, il a tout intérêt à augmenter sa capacité de stockage».

Le canton reste vigilant

Dans cette affaire, que dit le canton de Genève? D'une part, il assure que les analyses réalisées par l'Office cantonal des eaux n'ont «jamais mis en évidence de pollution en lien avec d'anciennes décharges d'ordures ménagères ou d'autres déchets de nature à polluer les eaux». Ce qui indique que les polluants détectés dans les eaux à proximité de la décharge ne se déverseraient pas jusque dans la Versoix.

Le canton dit toutefois rester vigilant, car un autre site, une ancienne décharge d'ordures ménagères ouverte il y a plus de cinquante ans à Divonneles-Bains, a été identifié comme pouvant avoir un impact sur la Versoix. Le risque: que des déchets soient mis à nu lors de crue ou érosion et se déversent directement dans le cours d'eau. Le DT dit travailler avec la commune en question «afin de réhabiliter complètement le site». I

Collaboration: Adam Meslem

Le casse-tête des déchets de chantier

Genève n'a jamais autant construit depuis les années 1970. Par extension, se pose la question des déchets d'excavation, soit l'ensemble de matériaux issus de travaux de génie civil ou de construction: graviers, sables, limons, argiles, rochers concassés et leurs mélanges.

Autant de matériaux qui peuvent s'avérer pollués, comme nous l'indique le canton lui-même. «D'une manière générale, la plupart des chantiers sont confrontés à des problématiques de pollution, à l'exception de ceux qui se déroulent sur des terrains vierges de toute activité polluante. Les chantiers qui se déroulent en milieu urbain ou en zone industrielle sont la plupart du temps confrontés à des pollutions», explique Pauline de Salis, porte-parole du Département du territoire (DT). Ces matériaux-là «doivent être gérés sur le territoire Suisse», poursuit-elle.

Quant aux déchets non pollués, le canton ne dispose tout simplement pas de place pour les stocker. En 2021 par exemple, sur près de trois millions de tonnes de déchets de chantiers, la moitié a été exportée en France, principalement en Haute-Savoie ou dans l'Ain. Une source officielle nous indique que certains camions se rendraient même jusqu'en Isère, à plusieurs centaines de kilomètres de Genève. Pour éviter ces longues distances, le Département nous indique qu'il souhaite ouvrir des décharges sur le territoire afin d'absorber les flux. «Le problème est que la tendance actuelle est celui d'une opposition systématique des projets (à Genève et ailleurs) de la part des communes et des riverains qui devraient les accueillir», fait savoir Pauline de Salis.

Preuve en est, deux nouveaux projets de décharges, l'un à Bellevue et l'autre à Veyrier, suscitent de vives oppositions.

Deux pétitions ont respectivement été remises au Conseil d'Etat depuis 2020. Plus récemment, en juin dernier, ces mêmes collectifs ont déposé une initiative législative cantonale. Un texte visant à instaurer une distance minimale de 300 mètres entre les décharges de matériaux d'excavation et les zones d'habitation: distance qui n'était jusqu'alors pas prévue dans les projets proposés par le canton. Les principaux arguments avancés par les signataires sont liés à la destruction du paysage ainsi qu'aux nuisances que génère une décharge (poussière et bruits du trafic de camions).

Le Conseil d'Etat a jusqu'au 29 janvier 2024 pour se prononcer sur la validité de l'initiative, nous indique la Chancellerie. Notre source officielle nous laisse entendre que le texte ira très certainement jusqu'en votation populaire.

LVT

SANTÉ

ASSURANCE-MALADIE: SUBSIDES AUGMENTÉS
Genève va augmenter en 2024 les subsides d'assurance-maladie afin d'atténuer l'effet de la hausse des primes. L'augmentation est de 10 ou 20 francs pour les adultes, selon leur revenu déterminant, de 15 francs pour les 18-25 ans et de 10 francs pour les enfants. Les montants mensuels des subsides versés automatiquement augmenteront dès le mois de mars 2024. ATS

La passerelle de la «Visiteuse» ouverte après des contretemps

Lancy ▶ Lancy a inauguré hier la passerelle suspendue de «La Visiteuse», tronçon clé de la promenade Nicolas Bouvier destinée exclusivement aux piétons et aux cyclistes. L'ouverture de l'ouvrage de 106 mètres de long avait été plusieurs fois retardée en raison d'une série de contretemps indépendants de la volonté de la Ville. Reliant les quartiers de Surville et de Tivoli, la passerelle est désormais accessible au public, se réjouit Lancy dans un communiqué. «C'est un joli

cadeau de Noël. Les enfants de l'école voisine l'ont traversée de long en large, de même que les passants», a déclaré la conseillère administrative Salima Moyard. Elle s'est déclarée «soulagée», la construction ayant pris environ deux ans de retard en raison de divers problèmes de réalisation. Conscientes des nouveaux modes de déplacements «doux», les autorités souhaitent, par ce chemin sécurisé, améliorer le réseau de mobilité interurbaine entre Petit- et Grand-Lancy. ATS

TPG

LES 200 MILLIONS DE VOYAGEURS DÉPASSÉS
Les Transports publics genevois ont dépassé le 4 décembre le nombre symbolique de 200 millions de clients depuis le début de l'année. Ce chiffre n'avait plus été atteint depuis 2019, avant la crise sanitaire. Il atteste d'un rythme de croissance retrouvé pour les TPG. «Ce résultat reflète l'attractivité retrouvée des transports publics», a déclaré Denis Berdoz, directeur général des TPG. ATS

Tags racistes dans la salle des maîtres du CEC André-Chavanne

Ecole ▶ Des tags racistes ont été découverts mercredi matin dans la salle des maîtres du Collège et Ecole de Commerce (CEC) André-Chavanne, à Genève. Le Département de l'instruction publique (DIP) a déposé une plainte pénale «afin de faire la lumière sur cet acte inacceptable». «Nous condamnons avec la plus grande fermeté ces agissements, et allons tout faire pour que cela ne se reproduise pas. Le racisme n'a pas sa place à l'école», a indiqué jeudi Lauranne Peman-Barto-

lini, porte-parole du DIP. Elle confirmait une information de *Le Courrier* et de la *Tribune de Genève*.

Les tags, qui visaient vraisemblablement la directrice de l'établissement, ont été immédiatement effacés. La cheffe du Département, Anne Hiltz, a exprimé «son plus grand soutien par courrier le jour même à la directrice de l'établissement, rappelant que ce type d'acte est en totale contradiction avec les valeurs du département». ATS